

# Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Loir

## Commission Locale de l'Eau

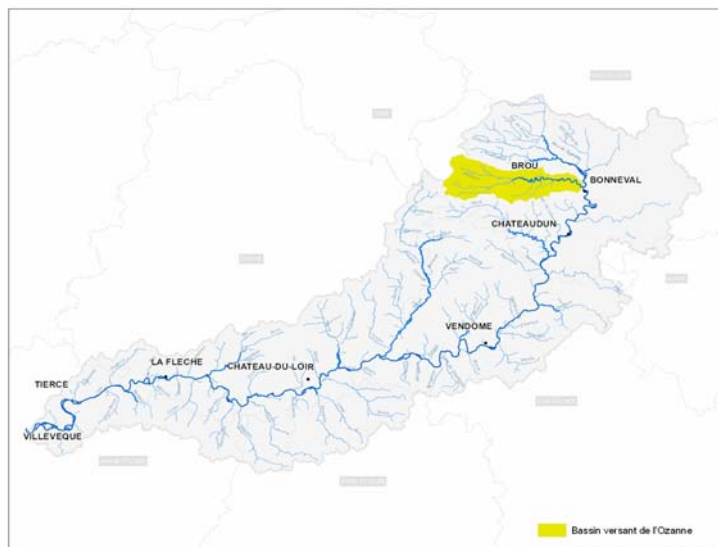
Consultation de la CLE sur le contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (Chambre d'agriculture 28)

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Territoire, contexte et enjeux :

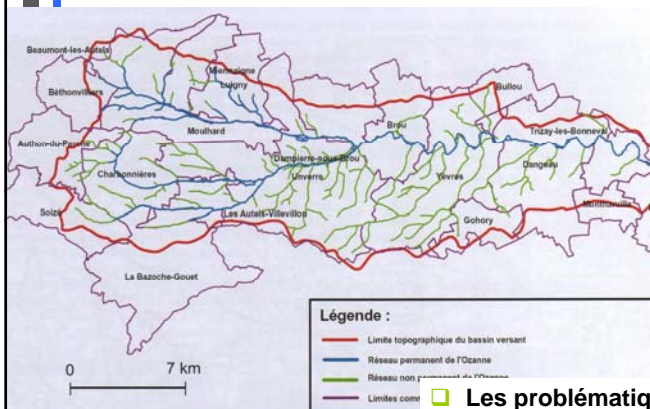
SAGE Loir

Localisation du bassin versant de l'Ozanne



## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Territoire, contexte et enjeux :



#### Le bassin versant en chiffres :

- ❖ 28 000 ha / 18 communes
- ❖ 11 000 habitants
- ❖ 113 km de rivières
- ❖ 85 % du territoire en SAU
- ❖ 67% des exploitations en grandes cultures
- ❖ 33% en polyculture-élevage (amont)

#### Les problématiques du bassin versant

- ❖ Les teneurs en pesticides d'origine agricole et non agricole ;
- ❖ Les teneurs en nitrates d'origine agricole ;
- ❖ Les macro-polluants phosphore (assainissement) ;
- ❖ L'hydromorphologie des cours d'eau.



## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Bilan du précédent contrat territorial (2006-2013) :

| Bilan CT Ozanne 2006-2013              | Points positifs  | Points négatifs ou d'amélioration  |
|--|--|--|
| <b>Etat qualitatif de la ressource</b> | <p><b>Amélioration globale de la situation pour les produits phytosanitaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tendance à la diminution des pics de concentrations pour un certain nombre de molécules (isoproturon) ;</li> <li>- teneurs en oxadiazon inférieures à 0.5 µg/l ;</li> <li>- détections moins fréquente du glyphosate et de son métabolite AMPA.</li> </ul> | <p><b>Recrudescence des détections de certaines matières actives d'herbicides associés au "colza" en hiver et au printemps (diméthachlore, napropamide ou quinmécac)</b></p> <p><b>Tendance à l'augmentation des teneurs en nitrates en nitrates (teneur &gt; à 55 mg/l en sortie de BV l'hiver)</b></p>                     |
| <b>Programme d'actions</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation mise en place par la Chambre d'agriculture</li> <li>- Emergence d'une dynamique favorable à la limitation des pollutions ponctuelles et diffuses par les produits phytosanitaires</li> <li>- Développement et généralisation du suivi de la qualité des eaux mis en place depuis 2002</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des partenaires (coopératives, associations environnementales...)</li> <li>- Efforts supplémentaires à fournir sur la gestion de la fertilisation azotée</li> <li>- Marges de progrès possibles dans l'amélioration des pratiques agricoles et non agricoles</li> </ul> |



## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Objectifs retenus pour 2013-2017 :

#### ❑ Objectifs de résultats sur la qualité de l'eau et des milieux :

- ❖ Diminuer les pics de concentrations en pesticides notamment l'hiver
- ❖ Diminuer les taux de détections des matières actives problématiques
- ❖ Maintenir une teneur en nitrates inférieure à 50 mg/l toute l'année

#### ❑ Objectifs de gestion de la ressource :

- ❖ Réduire les transferts de polluants vers les milieux (nitrates et phyto)
- ❖ Mettre au norme l'assainissement collectif pour les rejets de phosphore (CG 28)
- ❖ Améliorer la qualité hydro morphologique des cours d'eau (SMAR 28)

#### ❑ Objectifs de réduction de la pression polluante :

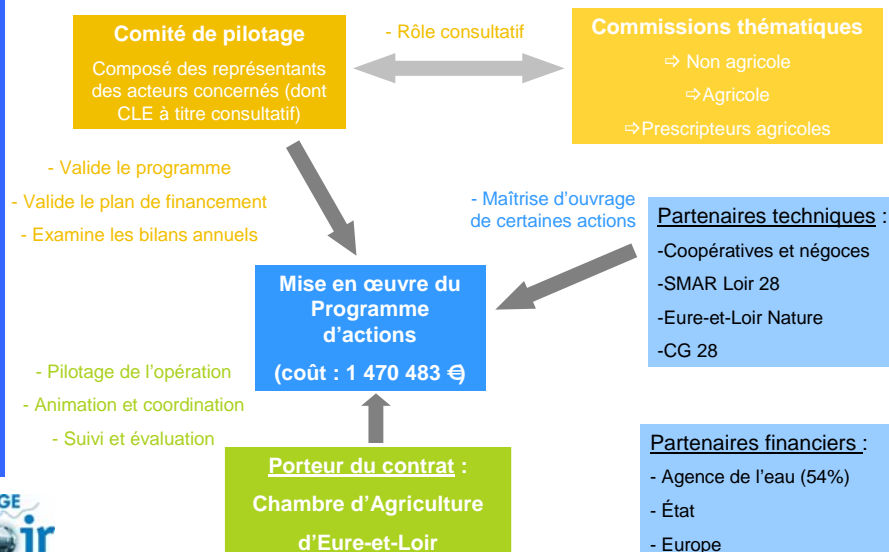
- ❖ Faire évoluer les pratiques afin de réduire tous les usages de produits phytosanitaires (agricoles et non agricoles)
- ❖ Faire évoluer les pratiques de fertilisation azotée au niveau agricole afin de permettre une diminution de rejets vers la ressource en eau



5

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Organisation retenue pour la période 2013-2017 :



6

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Principales mesures du programme d'actions :

#### ☐ Limiter l'impact des produits phytosanitaires d'origine agricole

##### Pollutions ponctuelles

- ❖ Promotion des aménagement d'aires de remplissage/lavage des pulvérisateurs (via diagnostic individuels)
- ❖ Finaliser le recensement des corps de fermes et selon les situations proposition d'améliorations
- ❖ Optimisation des procédure de dilution de fond cuve via outil spécifique mis à disposition par la Chambre d'agriculture

##### Pollutions diffuses

- ❖ Incitation à l'implantation de bandes enherbées en priorité sur les cours d'eau permanent (via MAE)
- ❖ Message des prescripteurs visant à choisir les programmes de désherbages les mieux adaptés selon les risques de transfert
- ❖ Développer la mise en œuvre des principes d'agriculture intégrée au travers de MAE

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Principales mesures du programme d'actions :

#### ☐ Limiter l'impact des nitrates d'origine agricole

##### Estimer le potentiel agronomique des sols

- ❖ Formation à destination des exploitants visant à expliciter les clés de reconnaissance des sols et leur potentiels
- ❖ Élaboration d'un référentiel des sols avec les prescripteurs à l'échelle du bassin versant

##### Optimiser les apports de fertilisants azotés

- ❖ Généralisation de l'utilisation de la méthode des bilans via les outils adaptés (reliquats sortie d'hiver).
- ❖ Information / sensibilisation sur les outils existants et sur la méthode des bilans « reliquats sortie d'hiver ». Proposition le cas échéant de MAE gestion de la fertilisation
- ❖ Incitation à la réalisation de reliquats et évaluation annuelle des bilans moyens pour l'ensemble du bassin versant

##### Optimiser l'utilisation de l'azote organique (élevage)

- ❖ Mise en place d'un réseau de mesures normalisé et opposable représentatif du bassin versant (sols, cultures et précédents)
- ❖ Incitation à la réalisation d'analyses par type d'effluent afin de mieux prendre en compte l'azote utilisable
- ❖ Incitation au pesage des quantités d'effluents épandues

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Principales mesures du programme d'actions :

#### ❑ Limiter l'impact des produits phytosanitaires d'origine non agricole

Pollutions  
ponctuelles  
et diffuses

- ❖ Réalisation de bilans annuels des pratiques de désherbage et conseil personnalisé auprès des communes
- ❖ Appui aux communes en terme de communication vers les particuliers (FREDON Centre, Eure-et-Loir nature, CG 28...) et renforcement de leur implication (signature de chartes d'engagement en mairie)
- ❖ Information sur les outils permettant de réduire les usages d'herbicides et réflexions sur les possibilités d'investissements individuels ou collectifs (FREDON, Eure-et-Loir Nature)
- ❖ Résorber la contamination provenant de la pépinière de Brou : aménagement d'une zone tampon

#### ❑ Mettre en place des actions favorables à la biodiversité

- ❖ Actions visant la création ou le maintien de couverts favorables à la biodiversité (couverts mellifères, CIPAN, entretien et implantation de haies)

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Principales mesures du programme d'actions :

#### ❑ Actions transversales sur les pollutions diffuses et ponctuelles

- ❖ Mise en place d'une charte des prescripteurs ambitieuse
- ❖ Initier la mise en place d'une charte des bonnes pratiques pour les agriculteurs (proposition de chartes d'engagement aux exploitants, liées à un appui technique)
- ❖ Étudier les possibilités d'aménagement de zones limitant les transferts en bordure de réseau hydrographique ou dans les vallées de drainage (zones tampon...)
- ❖ Mise en place d'une information sur les actions agricoles et non agricoles entreprises sur le bassin versant (lettre annuelle)

#### ❑ Évaluer l'impact des actions sur la qualité de l'eau

- ❖ Suivi régulier de la qualité de l'eau au regard des paramètres concernés (hiver et printemps)
- ❖ Établissement d'une liste des molécules posant problème et mise à jour régulière
- ❖ Optimisation des réseaux de suivi existants pour compléter l'état des lieux sur l'ensemble des paramètres (données AELB, CG 28)

#### ❑ Limiter l'impact des macro-polluants sur la qualité de l'eau (CG 28)

#### ❑ Rétablir le bon état hydromorphologique des cours d'eau (SMAR Loir 28)

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Pistes de réflexions en vue de la formalisation d'un avis :

#### ❑ Sur le volet nitrates d'origine agricole

Le bilan du précédent contrat laisse apparaître une tendance à l'augmentation des teneurs en nitrates. En réponse, le programme d'actions 2013-2017 prévoit de nouvelles mesures visant à améliorer ou optimiser les pratiques agricoles.

- ⇒ De manière générale ces **mesures sont en cohérence avec le projet de SAGE**, bien que **l'approche individualisée**, réalisée à la parcelle **pourrait être renforcée** sur ce bassin inscrit en priorité 1 dans le projet de SAGE (disposition QE.N.4)

Sur les 48 exploitations de plus de 50 UGB, le bilan du précédent contrat indique que seules 23 sont connues comme répondant aux normes en vigueur concernant l'élevage

- ⇒ Conformément à la disposition QE.N.3, le programme pourra **viser prioritairement une mise aux normes de ces exploitations** au travers de diagnostics individuels et de formations sur **l'application des programmes d'actions directive nitrate**

Considérant l'écart aux objectifs de bon état fixé par la DCE et la tendance en cours, les mesures devront faire l'objet d'une évaluation attentive, et le cas échéant être ajustée ou renforcée dans cette optique

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Pistes de réflexions en vue de la formalisation d'un avis :

#### ❑ Sur le volet produits phytosanitaires d'origine agricole

Le bilan du précédent contrat laissait apparaître une amélioration globale de la situation pour les produits phytosanitaires, malgré l'apparition de nouvelles matières actives d'herbicides (colza).

- ⇒ De manière générale **le programme d'actions est en cohérence avec le projet de SAGE** sur cet enjeu. L'objectif de la CLE sur ce bassin identifié comme prioritaires vise une réduction de 50% des usages. **Le porteur de projet transmettra, dans la mesure du possible, à la CLE une évaluation de l'écart à cet objectifs ainsi que son évolution.**

#### ❑ Sur le volet produits phytosanitaires d'origine non agricole

Pour rappel, la CLE encourage les collectivités à s'engager dans une démarche de réduction des usages de produits phytosanitaires, fixant un objectif de « zéro herbicides » à l'horizon 2016 (2018 pour les cimetières).

- ⇒ De manière générale le programme d'actions est en cohérence avec le projet de SAGE sur cet enjeu. Les mesures proposées vont dans le sens d'une réduction de l'utilisation des pesticides. **Le programme pourra néanmoins, dans le cadre de l'accompagnement proposé, encourager les collectivités à réaliser des plans de désherbages ou plans de gestions différenciés des espaces publics.** Pour cela, le porteur du programme pourra utilement se mettre en relation avec la cellule d'animation du SAGE Loir.

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Pistes de réflexions en vue de la formalisation d'un avis :

#### ❑ Sur le volet actions transversales

- ⇒ Les mesures transversales proposées sont en cohérence avec les dispositions du projet de SAGE

#### ❑ Sur le volet biodiversité

La partie amont du bassin de l'Ozanne est identifiée en secteur prioritaire au regard du risque d'érosion. Afin de limiter les transferts en pesticides, les collectivités sont invitées à protéger les éléments bocagers identifiés comme stratégiques dans leurs documents d'urbanisme

- ⇒ Conformément à la disposition QE.Pe.3, le porteur de projet pourra **encourager les collectivités concernées à réaliser un diagnostic environnemental selon la méthodologie annexée au projet de SAGE**. Pour cela, le porteur du programme pourra utilement se mettre en relation avec la cellule d'animation du SAGE Loire.

## Contrat territorial du bassin versant de l'Ozanne (pour avis)

### Pistes de réflexions en vue de la formalisation d'un avis :

#### ❑ Sur le volet animation et concertation

- ⇒ Veiller à **associer la CLE de manière plus régulière** lors de la phase de mise en œuvre, au travers de représentants du collège des élus du secteur et/ou de sa cellule d'animation
- ⇒ Discussions concernant la **représentation de la CLE au comité de pilotage uniquement à titre « consultatif »**
- ⇒ veiller à associer les représentants de l'agriculture biologique concernés au sein de la commission « agricole » (GAB)

#### ❑ Sur le volet suivi/évaluation

- ⇒ Conformément à la disposition QE.N.2 inscrite au projet de SAGE, **la Chambre d'agriculture transmettra annuellement à la CLE un rapport d'activités annuel ainsi que les données de suivi** permettant d'assurer un bilan des actions
- ⇒ **Assurer une mise en cohérence des indicateurs** de suivi avec les indicateurs proposés dans **le tableau de bord du SAGE Loire** (enjeu qualité physico-chimique des eaux) afin de permettre un rapportage annuel minimum (ex : nombre de diagnostics individuels)
- ⇒ Malgré l'identification de nouvelles matières actives d'herbicides problématiques (diméthachlore et acétachlore), celles-ci n'ont pas été intégrées au programme de suivi en sortie de bassin.



[www.sage-loir.fr](http://www.sage-loir.fr)

**SAGE du bassin du Loir**  
Hôtel de ville  
Espace Pierre Mendès France  
72200 LA FLECHE  
Tel: 02.41.86.63.16  
Courriel: [alexandre.delahunay@eptb-loire.fr](mailto:alexandre.delahunay@eptb-loire.fr)

